

Document d'Informations Spécifiques

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur l'option d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste cette option d'investissement et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres options d'investissement.

Option d'investissement

Profil de gestion Vision DYNAMIQUE de la gestion profilée Vision - BP Val de France

BPCE Vie

<https://www.assurances.groupebpce.com>

Appeler le +33.(0).1.58.19.92.82 pour de plus amples informations

Dernière mise à jour le 02/04/2026

En tant qu'organisme du secteur de l'assurance, BPCE Vie est supervisée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution – 4 place de Budapest – CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

Vous êtes sur le point d'acheter une option d'investissement qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste cette option d'investissement ?

Type : le profil de gestion Vision DYNAMIQUE est une option d'investissement proposée dans le cadre du mode de gestion « gestion profilée Vision » existant dans le contrat QUINTESSA 2 et QUINTESSA CAPI 2.

La gestion profilée Vision, mise en œuvre en application d'un mandat d'arbitrage régi par les articles L132-27-3 et suivants du Code des assurances, consiste à confier à l'assureur, mandataire, dans le cadre du profil de gestion Vision DYNAMIQUE, le choix des supports éligibles de votre contrat et la ventilation de l'encours entre eux et ce, dès la signature du mandat tant que vous ne changez pas de mode de gestion ou tant que le mandat n'est pas résilié. Chaque opération est réalisée dans le respect du profil de gestion retenu, sans accord préalable de votre part.

L'assureur, en sa qualité de mandataire, délègue, sous sa responsabilité, la faculté de décider des arbitrages que vous lui confiez, en votre qualité de mandant, ainsi que l'exécution de ces arbitrages à un gestionnaire financier, délégataire.

Le gestionnaire financier procède aux opérations de désinvestissement et de réinvestissement sur chacun des supports qu'il a sélectionnés afin de respecter l'objectif du profil de gestion Vision DYNAMIQUE. Ces opérations sont réalisées sous le contrôle de l'assureur, qui reste votre seul interlocuteur pour toutes les opérations relatives à votre contrat.

Seuls les supports en unités de compte permanents, et un éventuel fonds croissance/eurocroissance que l'assureur pourrait proposer ultérieurement, sont éligibles à la gestion profilée Vision. Un encours minimum de 5000 euros sur ces supports est nécessaire pour accéder à la gestion profilée Vision.

Terme : l'investissement sur cette option d'investissement ne comporte aucun terme.

Objectifs : Dans une optique à moyen/long terme (7 ans minimum conseillés), le profil de gestion sera investi essentiellement en supports majoritairement représentés par des OPC investis en actions françaises et étrangères. Il sera également investi dans des fonds d'actifs non cotés visés à l'article A.132-5-4 du Code des assurances. Il pourra également être composé d'un fonds croissance/eurocroissance, de supports représentés par des OPC monétaires, obligataires ou par des OPC adoptant une stratégie diversifiée (mettant en œuvre ou non une stratégie de performance absolue).

Ce profil de gestion a pour objectif la recherche d'une valorisation potentielle des supports faible à moyenne, moyenne ou moyenne à élevée pouvant engendrer un risque de perte en capital faible à moyen, moyen ou moyen à élevé. La part actions pourra varier entre 50% et 80% du montant investi en gestion profilée Vision.

La part des engagements présentant un profil d'investissement à faible risque sera au minimum égale à 20% de l'encours. Ces engagements incluent des unités de compte dont l'indicateur de risque est inférieur ou égal à 2 et/ou un fonds croissance/eurocroissance. Cette part minimale de 20% s'appliquera tout au long de la durée pendant laquelle ce profil de gestion est sélectionné, quel que soit l'horizon de détention.

La part minimale des versements et arbitrages en entrée vers des unités de compte composées d'actifs visés à l'article A.132-5-4 du Code des assurances sera de 8%.

Investisseurs de détail visés : l'investisseur de détail visé est une personne physique ou morale sans expérience financière particulière, dont l'horizon de placement est au moins de 7 ans, qui a pour objectif la recherche de valorisation accrue de son investissement par une exposition aux marchés financiers, et qui est prêt à supporter une perte en capital.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit durant 7 années. Le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

La durée de détention recommandée pour cette option d'investissement est de sept ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de cette option d'investissement par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que cette option d'investissement enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé cette option d'investissement dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats de l'option d'investissement se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Cette option d'investissement ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements ? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Scénarios de performance

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 7 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez le montant reporté dans le tableau.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres options d'investissement.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'option d'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts de l'option d'investissement elle-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Période de détention recommandée : 7 ans

Exemple d'investissement : 10 000 euros

		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 7 ans (durée de détention recommandée)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	6 570,00 €	5 180,00 €
	Rendement annuel moyen	-34,3%	-9,0%
Scénario défavorable	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	8 910,00 €	10 480,00 €
	Rendement annuel moyen	-10,9%	0,7%
Scénario intermédiaire	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	10 670,00 €	16 690,00 €
	Rendement annuel moyen	6,7%	7,6%
Scénario favorable	<i>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</i>	12 280,00 €	18 840,00 €
	Rendement annuel moyen	22,8%	9,5%

Que se passe-t-il si BPCE Vie n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Il existe un fonds de garantie en cas de défaillance de BPCE Vie. Dans l'hypothèse où BPCE Vie ne pourrait plus faire face à ses engagements et en cas d'échec de la procédure de transfert du portefeuille ou de mise en liquidation de BPCE Vie, le fonds de garantie des assurés contre la défaillance de sociétés d'assurance de personnes a vocation à jouer en votre faveur. Il garantit jusqu'à concurrence de 70 000 € par assuré, adhérent, ou souscripteur pour tous les contrats conclus auprès de BPCE Vie. Les conditions et modalités sont détaillées dans le Code des assurances.

La perte que vous pouvez subir en cas de défaillance de BPCE Vie est équivalente aux sommes dont vous êtes créancier supérieures à 70 000 € et sans limitation de montant.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend cette option d'investissement ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps

Coûts au fil du temps

Le tableau présente les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%),
- 10 000 euros sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 7 ans
Coûts totaux	242 €	1 577 €
Incidence des coûts annuels (*)	2,42%	2,25%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,6% avant déduction des coûts et de 5,3% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		L'incidence des coûts si vous sortez après 7 ans
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée	0,0%
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0,0%
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Coûts de transactions de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,0%
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année. Il s'agit de l'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.	2,4%
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement.	0,0%

Les lignes présentant les coûts accessoires, indiquant 0,00%, sont sans objet concernant la présente option d'investissement.

Autres informations utiles

Nous vous rappelons que le présent document est régulièrement mis à jour et que vous trouverez la dernière version en ligne sur le site internet <https://priips.assurances.groupebpce.com>.

Conflits d'intérêts potentiels

Votre attention est attirée sur les liens capitalistiques et financiers existant entre l'assureur et le gestionnaire financier qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts.

- BPCE Vie, l'assureur, est une filiale de BPCE Assurances, elle-même filiale de BPCE S.A.
- Banque Populaire Val de France, l'actuel gestionnaire financier pour l'option d'investissement, est actionnaire de BPCE S.A.

Conformément à la réglementation, BPCE Vie (assureur) et Banque Populaire Val de France (gestionnaire financier et distributeur) prennent toutes les mesures appropriées pour détecter et traiter les situations de conflits d'intérêts. Pour chacune de ces entités, une politique interne de prévention et de gestion des conflits d'intérêts veille au respect de la primauté des intérêts des clients.